

NÉGOCIATIONS ÉGALITÉS PROFESSIONNELLES quand Bercy nous empêche de signer

Malgré le peu d'entrain du ministère et des autres organisations syndicales, la Fédération CGT Finances avait décidé de poursuivre la négociation Égalité entamée en septembre 2023. Après l'abandon du volet résorption des inégalités salariales faute de volonté politique d'octroi de moyen budgétaire, c'est à notre initiative que la négociation a repris sur les carrières, les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) et les violences intrafamiliales (VIF) en novembre 2024.

Présent.es, concerné.es et déterminé.es, les négociateurs et négociatrices de la Fédération des Finances CGT ont grandement contribué à l'enrichissement du texte sur la base de nos revendications permettant la prise en compte :

- de la protection fonctionnelle mais elle demanderait à faire l'objet d'une réflexion directionnelle et à être appliquée qu'elle que soit le grade des agent.es,
- des violences intrafamiliales, avec la mise en place d'un protocole interne mentionnant des autorisations d'absence pour les victimes,
- d'un plan de formation détaillé sur les VSST

et permettant la mise en place d'une instruction ministérielle applicable par l'ensemble des directions encadrant l'accompagnement des victimes de VSST.

Objectivement, le texte a évolué cependant, la Fédération des Finances CGT, ne signera pas cet accord, pourquoi ?

- => 0 € pour résorber les inégalités salariale
- => les LDG clairement génératrices d'inégalités :
multiplication des postes à profil, mutation au fil de l'eau, non prise en compte de priorité
- => absence de réflexion sur les carrières pour résorber les inégalités criantes au moment du départ à la retraite des femmes
- => les victimes de VSST, de harcèlement moral ne sont pas concernées par les autorisations d'absence
- => refus de transmission systématique des fiches de signalement au représentant.es du personnel
- => globalement aucune mesure contraignante.

Dans les faits, chaque direction appliquera ou pas, cet accord comme elle le voudra.

Preuve en est, la promotion décidée et largement assumée par la direction Générale des Douanes et Droits indirects, d'un cadre supérieur harceleur, condamné et ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire en pleine négociation égalité en mars 2025.

**UN ACCORD QUI NE S'IMPOSE PAS NE SERT À RIEN !
LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT NE SIGNERA PAS CET ACCORD.**

Documents complémentaires :

Comparaison accord négociation égalité professionnelle.



Note accord égalité 2025.

